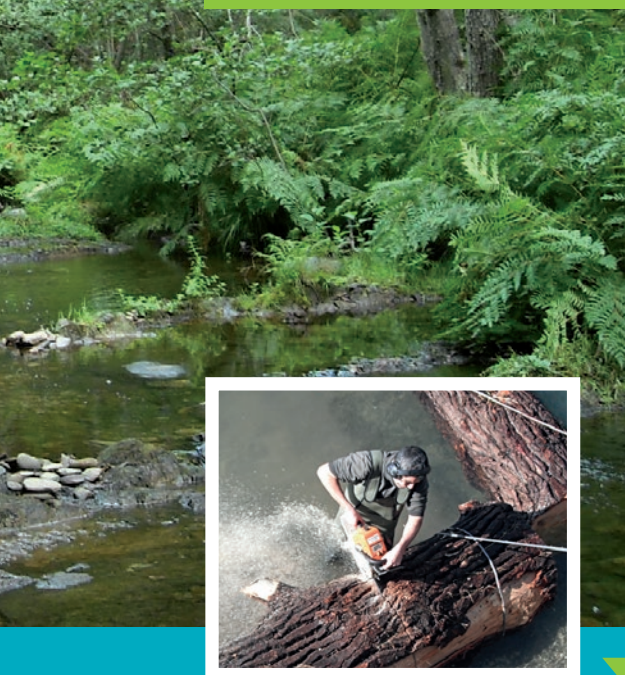


Plan de gestion



Démontage de bois mort

Mis en oeuvre par ABCèze, il concerne l'entretien de la végétation des berges et des bancs de graviers. Il permet de palier les carences des riverains et garantit une cohérence des actions.

- Entretien des traversées urbaines, abords de ponts
- Interventions ciblées sur les espèces invasives
- Amélioration des secteurs dégradés
- Surveillance des secteurs en bon état

Budget 2014-2018

Travaux 1 350 000 € HT

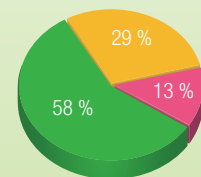
- En régie Équipe Verte
- En externe prestataire

Bilan et prospection 205 000 € HT

- Suivi des secteurs de non intervention contrôlée pour 100 000 € HT
- Bilan sédimentaire et bilan global pour 105 000 € HT

TOTAL sur 5 ans 1 555 000 € HT

Répartition du budget



- Équipe Verte
- Externe
- Prospection et bilan

Gestion globale et cohérente

Dans le cadre de l'intérêt général, le plan de gestion des cours d'eau vise à améliorer l'état des milieux aquatiques, à réduire les risques d'inondations et à valoriser le patrimoine naturel.

Sur 700 km de cours d'eau, il définit des objectifs et des modalités d'entretien adaptés selon les différents secteurs, en tenant compte du contexte et des enjeux locaux.

Les périodicités d'entretien sont fonction des objectifs recherchés, allant d'interventions annuelles, conduites généralement en régie interne par l'équipe verte du syndicat ABCèze, à des opérations triennales nécessitant de gros moyens techniques et réalisées par des prestataires externes.

Droits et devoirs du riverain

Le propriétaire riverain a pour **obligation d'entretenir le cours d'eau**, qui lui appartient jusqu'au milieu du lit, pour assurer le **bon écoulement des eaux et son bon état écologique** (l'article L215.14 du code de l'environnement).

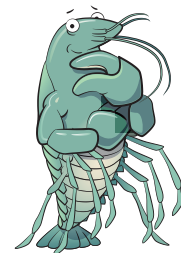


Bois morts à retirer en zone à enjeux

Suite à l'abandon d'entretien par les propriétaires, la collectivité peut intervenir en propriété privée pour réaliser des travaux sous couvert d'une **déclaration d'intérêt général**.

On ne peut plus rien faire sur les cours d'eau ? FAUX

Les travaux d'entretien de la végétation ne nécessitent aucune déclaration préalable au titre de la loi sur l'eau. Les opérations plus lourdes qui conduisent à modifier le lit sont soumises à déclaration préalable auprès des Directions Départementales des Territoires (travaux dans le lit avec des engins, protection de berge, remblaiement, déplacement de graviers...).



Besoin d'informations ou de conseils ?

Prenez contact avec AB Cèze

Tél. : 04 66 25 32 22 accueil@abceze.fr
www.abceze.fr



Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
Établissement Public Territorial de Bassin

Bassin de la Cèze Fonctionnement des rivières



La rivière, un milieu dynamique et fragile

Végétation des berges : une alliée au service des rivières

Bancs de graviers : pierres précieuses !

Septembre 2015 - Novelus - Photos AB Cèze - Impression ????



Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
Établissement Public Territorial de Bassin



Comment fonctionne une rivière ?



La rivière, un milieu dynamique et fragile

Une rivière n'est pas un canal ! Elle ne se limite pas à de l'eau qui s'écoule. Son fonctionnement dépend de la nature des sols, du relief, du climat et de la végétation présente sur son bassin versant.

En fonction de la force du courant et des sédiments disponibles, la rivière cherche une pente d'équilibre. Elle **érode** ses berges, transporte et **dépose des graviers** et **déplace son lit**. **Sa forme évolue donc au cours du temps**. Ce système **dynamique** est fondamental pour le bon fonctionnement de la rivière.



La Cèze à St Ambroix au début du XX^e siècle



Extraction de graviers au pont de Tharoux dans les années 50

L'impact des pratiques passées

Les cours d'eau ont connu **d'intenses modifications** aux cours des derniers siècles : barrages, extraction de sédiments, endiguement/protection de berges, assainissement des terres agricoles, urbanisation, voies de communication, aménagement de zones de loisirs... Les activités humaines ont ainsi déstabilisé leur fonctionnement naturel en intervenant sur les débits (crue et étiage), le transit des sédiments, la physionomie du lit, les zones de mobilité et les champs d'expansion de crue.

Il est temps de corriger les actions du passé. Le respect du bon fonctionnement des cours d'eau est gage d'une eau en qualité et en quantité suffisantes, d'une biodiversité riche et d'un risque d'inondation diminué.

Bancs de graviers : des pierres précieuses



Comment se déplacent les bancs de graviers ?

Les bancs de graviers sont souvent désignés comme responsables des problèmes d'inondation et d'érosion de berge. En réalité, les mécanismes en jeu sont complexes. Les graviers se déplacent lors des pics de crue pour se redéposer en décrue.

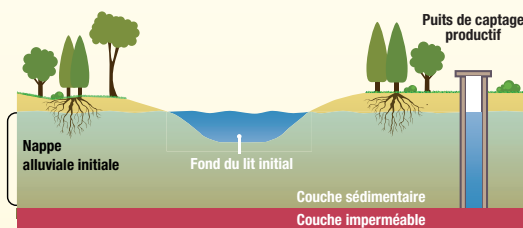
Curer les rivières n'est pas efficace pour lutter contre les inondations et les érosions de berge. Cette action, qui peut sembler pertinente à court terme, est en contradiction avec le but recherché : on modifie la capacité érosive de la rivière. Cela aggrave le déficit sédimentaire et ses conséquences négatives.



Retrait de la végétation sur les bancs

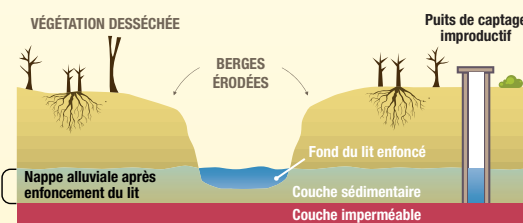
Ils convient d'intervenir régulièrement sur les bancs de graviers dans les zones à enjeux (villes, ponts), en y retirant la végétation, pour favoriser leur déplacement.

Des extractions de graviers aux conséquences néfastes



En à peine 50 ans, ce sont 300 ans d'apports naturels qui ont été retirés du lit par les extractions artisanales. Un abaissement de un à deux mètres du lit de la Cèze est observé avec des conséquences préoccupantes :

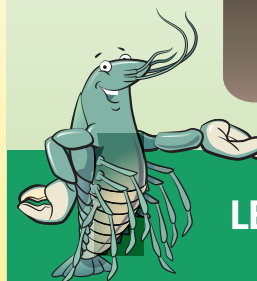
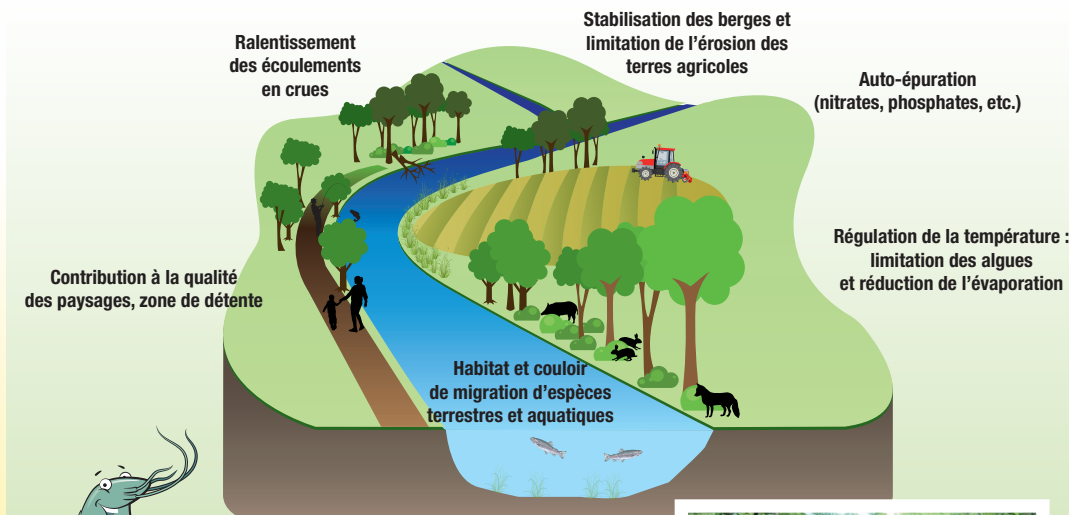
- Réduction de la nappe alluviale
- Dégradation de la qualité de l'eau
- Fragilisation du pied des ouvrages (ponts, digues, etc.)
- Appauvrissement de l'écosystème
- Dégradation paysagère



La végétation des berges au service de la qualité des rivières



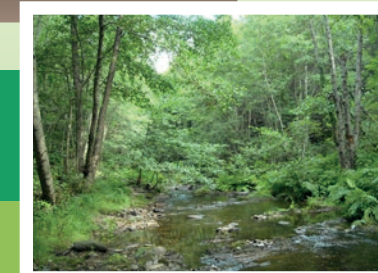
Rôles et fonctions de la végétation



LES PRÉCONISATIONS

La végétation présente le long des cours d'eau, aussi appelée ripisylve, joue un rôle fondamental dans la vie des rivières et rend des services gratuits au quotidien.

- Ne jamais éliminer de façon systématique la végétation des berges (coupe à blanc, feu)
- Maintenir une végétation dense et diversifiée (arbres, arbustes, buissons...)
- Ne pas supprimer systématiquement les embâcles (accumulation de bois morts)



Végétation de berge diversifiée



Embâcle à conserver